Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 24/02/2025

LIDL rappelle Morbier AOP Affinage 70 jours environ 150g



- Noms des modèles ou références concernés : **Morbier AOP Affinage 70 jours environ 150g**
- Marque : **Sélection du fromager**
- **GTIN 22869200 Lot 001471941/001471808/001471900 Date limite de consommation 18/01/2025**
 GTIN 22869200 Lot 001472811/001472888 Date limite de consommation 22/01/2025
 GTIN 22869200 Lot 001473416/001473503 Date limite de consommation 25/01/2025
 GTIN 22869200 Lot 001473843/001473887 Date limite de consommation 26/01/2025
 GTIN 22869200 Lot 001474177 Date limite de consommation 29/01/2025
 GTIN 22869200 Lot 001474319 Date limite de consommation 30/01/2025
 GTIN 22869200 Lot 001474519/001474572 Date limite de consommation 01/02/2025
 GTIN 22869200 Lot 001475013 Date limite de consommation 02/02/2025
 GTIN 22869200 Lot 001475154/001475341 Date limite de consommation 05/02/2025
 GTIN 22869200 Lot 001475862 Date limite de consommation 07/02/2025
 GTIN 22869200 Lot 001476155 Date limite de consommation 08/02/2025
 GTIN 22869200 Lot 001477428/001477404 Date limite de consommation 14/02/2025
- Conditionnements : **Film plastique**
- Date début/fin de commercialisation : **du 27/12/2024 au 04/02/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 01.074.006 CE**
- Informations complémentaires : **Code barre produit : 2286920****** les 6 derniers chiffres varient selon le poids**
- Zone géographique de vente : **voir la liste des supermarchés en pièce jointe**
- Distributeurs : **voir la liste des supermarchés en pièce jointe**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Rappel préventif suite à une enquête concernant des cas de SHU causé par une contamination par E.Coli STEC**
- Risques encourus par le consommateur : **Escherichia coli shiga toxinogène (STEC)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les Escherichia coli shiga toxinogène (STEC) peuvent entraîner dans la semaine qui suit la consommation de produits contaminés, des diarrhées parfois sanglantes, des douleurs abdominales et des vomissements, accompagnés ou non de fièvre. Ces symptômes peuvent être suivis (5 à 8% des cas) de complications rénales sévères, principalement chez les enfants. Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ce type de symptômes sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant en lui signalant cette consommation ainsi que le lieu et la date d'achat. En l'absence de symptôme dans les 15 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. D'une façon générale, les autorités sanitaires rappellent que par précaution pour les populations plus sensibles comme les enfants, les personnes âgées ou immunodéprimées, les femmes enceintes, il est recommandé de cuire à cœur (70°C) les viandes hachées et les produits à base de viande hachée. Il faut également éviter la consommation de lait cru et de produits au lait cru. Il faut préférer les fromages à pâte pressée cuite (type Emmental, Comté, etc.), les fromages fondus à tartiner et les fromages au lait pasteurisé. Il faut éviter également la consommation de produits crus ou insuffisamment cuits à base de farine (pâtes à cookies, pâtes à pizza ...). Les végétaux devraient être lavés soigneusement ou épluchés ou cuits avant d'être consommés.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 9 mars 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **00800543554**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre